



Les Principes Fondamentaux des Droits de la Défense devant les Tribunaux Internationaux

Les Droits de la Défense sont indispensables pour garantir l'équité et l'efficacité des systèmes judiciaires. Ce fait est reconnu dans nombreuses conventions régionales et internationales, ainsi que dans des Chartes et projets de loi constitutionnels. L'importance des droits de la défense est affirmée dans tous les différents systèmes juridiques, que ceux-ci soient fondés sur la *common law*, le droit civil, le droit islamique ou d'autres traditions juridiques. Le respect des droits de la défense est également, comme l'on peut s'en douter, un principe fondamental devant les juridictions internationales, de la Cour européenne des droits de l'homme à la Cour pénale internationale, et les différents tribunaux internationaux mis en place pour juger des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre commis à l'occasion de conflits régionaux ou internationaux. Mais comment s'exercent-ils en pratique ? Si les avocats sont en général préparés à l'exercice des droits de la défense devant les juridictions nationales, il n'en va pas de même devant des juridictions internationales dont le droit et la procédure sont un mélange savant des différentes sources de droit. Alors que de plus en plus, les avocats de la défense sont appelés à plaider devant ces juridictions, ou souhaitent exercer des fonctions au sein du barreau d'une cour internationale, les instituts de formation des avocats ne sont pas équipés pour fournir cette formation de plus en plus indispensable.

L'Institut International de Syracuse pour la Justice Pénale et les Droits de l'Homme¹, en partenariat avec l'Union Internationale des Avocats (UIA), l'Association Internationale de Droit Pénal (AIDP), l'*International Criminal Justice Consortium* (ICJC), l'*African Bar Association* (AFBA), l'*International Criminal Court Bar Association* (ICCBA), le Conseil National des Barreaux (CNB) français, la *Scuola Superiore dell'Avvocatura* (SSA) italienne, l'*American Bar Association* (ABA) à travers son Centre pour les Droits de l'Homme et le Project sur la Cour Pénale Internationale, et l'Université Normale de Pékin (BNU), et le Centre d'Etudes sur la Sécurité Internationale et les Coopération Européennes (CESICE), a le plaisir de présenter son cours sur *Les Principes Fondamentaux des Droits de la Défense devant les Tribunaux Internationaux (Cours de Base)*. Ce *Cours de Base* est le cours de formation initiale du *Programme International de Formation pour les Avocats de la Défense* de l'*Institut de Siracusa* (le *Programme*). Ce programme innovateur et axé à l'échelle globale est le premier dans son genre à

¹ **L'institut international pour la justice pénale et les droits de l'homme** est la nouvelle appellation publique adoptée par l'*Institut Supérieur International des Sciences Criminelles (ISISC)* de Syracuse (Sicile, Italie), un des principaux acteurs dans le développement de l'état de droit dans la justice pénale. Un nouveau nom et logo, mais les mêmes valeurs, vision et expertise fondamentales et de longue date: la poursuite et la promotion à l'échelle mondiale de la justice pénale, des droits de l'homme et de la lutte contre la criminalité transnationale.

TM Foundation International Institute of Higher Studies in Criminal Sciences- ISISC (Onlus)

être dédié aux avocats de la défense et aux autres professionnels du droit impliqués dans la protection des droits de la défense. Le *Cours de Base* se tiendra à Syracuse, en Italie, du 22 au 26 Octobre 2018 et se déroulera pour la première fois en français.

Ce cours de formation est conçu pour les avocats et les juristes internationaux chargés de défendre les clients devant les cours et les tribunaux internationaux, tels que la Cour pénale internationale, la Cour européenne des droits de l'homme, et les tribunaux internationaux mixtes. Il vise également la formation des professionnels chargés des enquêtes et des contentieux liés à la criminalité transnationale, de même que ceux qui sont chargés de la protection des droits de l'homme par le biais d'autres processus judiciaires, comme par exemple dans les réformes judiciaires et dans des programmes d'assistance technique internationaux.

Grâce à l'approche pluridisciplinaire de cette formation, les participants vont acquérir une connaissance de fond, des compétences pratiques, et une formation approfondie aux techniques concernant l'exercice et la protection des droits de la défense au niveau international, les mécanismes et les procédures de la justice internationale, les normes et les règles procédurales internationales, ainsi que les règles nationales d'accès des avocats devant des juridictions internationales. De plus, le cours offre aux avocats et aux autres professionnels une opportunité inestimable de se mettre en réseau avec des confrères partageants les mêmes valeurs, ainsi qu'avec des barreaux étrangers et internationaux.

Les principaux thèmes de formation abordés par ce cours de formation seront par la suite étendus et approfondis dans le cadre d'une série de *Cours de spécialisation* qui font partie du *Programme international de formation des avocats*. Ces *Cours de spécialisation* sont appelés à renforcer les connaissances des participants dans des domaines spécifiques liant les droits de la défense à un large éventail d'enjeux du droit pénal européen et international, comme par exemple le trafic international de drogue et des êtres humains, la cybercriminalité et la protection des données, la criminalité financière, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la corruption dans le commerce international et les affaires. D'autres cours aborderont les défis à l'exercice des droits de la défense dans certaines procédures, tels que celles concernant le parquet européen, EUROJUST, EUROPOL, le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne ; les cours et tribunaux internationaux, la Cour européenne des droits de l'homme ; la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; la Cour de justice de l'Union européenne ; et les programmes d'assistance technique et de réforme de la justice.

Le *Programme* sera conduit par des experts internationaux, tels que des avocats internationaux de premier plan, des juristes et des représentants d'organisations internationales et d'organisations partenaires de l'Institut de Syracuse. Les conférenciers comprendront également des juges, des procureurs, des fonctionnaires des cours et des tribunaux internationaux, y compris de la Cour pénale internationale et la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que des autorités judiciaires nationales chargés des procédures relatives à la criminalité internationale et transnationale.

Afin de profiter au maximum des avantages du cours « *les principes fondamentaux des droits de la défense devant les tribunaux internationaux* » il est indispensable que les participants soient présents pendant toute la durée de la formation. Un certificat de participation sera délivré à chaque participant ayant rempli les conditions de présence et de participation à la fin du cours. Des dispositions seront prises pour que les participants du cours puissent autant que possible le faire valider au titre de la formation continue de leur barreau national.

Les participants devront étudier les documents que l'Institut distribuera en amont du cours. En outre, il est fortement conseillé aux participants de mettre à jour leurs connaissances sur les principes constitutionnels et législatifs nationaux, notamment en matière de droit pénal et de procédure pénale, de coopération judiciaire internationale en matière pénale, et les législations relatives à la coopération avec les cours et les tribunaux internationaux.

Au plaisir de vous accueillir prochainement à Syracuse!

Jean-François Thony
Président

L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme



Les Principes Fondamentaux des Droits de la Défense devant les Tribunaux Internationaux

Intervenants :

- **Jean-François Thony**, Président de l'Institut international de Syracuse
- **Georges Ravarani**, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)
- **Marc Perrin de Brichambaut**, Juge à la Cour Pénale Internationale
- **Xavier-Jean Keïta**, Conseil Principal, Bureau du Conseil Public pour la Défense de la CPI
- **David Lévy**, Avocat au barreau de Paris, Ancien Président du Barreau Pénal International (à confirmer)
- **François Mathe**, Avocate, chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Nantes (droit pénal international), Présidente de la Commission Libertés Droits de l'Homme du Conseil National des Barreaux
- **Ghislain Mabanga**, Avocate, chargée d'enseignement à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Avocate devant la CPI, ancien vice-Président de l'ABCPI
- **Julie Goffin**, Avocat devant la CPI et Responsable à l'UIA des Droits de l'Homme et de la Protection des Avocats
- **Caroline Buisman**, Avocat, Membre du conseil exécutif de l'ABCPI
- **François Roux**, Chef du Bureau de la Défense, Tribunal spécial pour le Liban (à confirmer)
- **Pascal Créhange**, Ancien Bâtonnier de Strasbourg
- **Jean-Pierre Picca**, Partenaire, White & Case, Paris, ancien magistrat de liaison auprès de l'US Department of Justice
- **Paolina Massidda**, Conseil Principal du OPCV de la CPI
- **Federico Di Salvo**, Juriste à la CEDH

22 Octobre 2018, arrivée des participants

Jour 1, 22 Octobre 2018:

09.00 – 09.30 **CEREMONIE D'OUVERTURE**

Mot de bienvenue :

- **Jean-François Thony**, Président de l'Institut international de Syracuse, et
- **Andrea Chmieliński Bigazzi**, Directeur du Programme

Invité d'honneur :

- **Marc Perrin de Brichambaut**, Juge à la Cour pénale internationale (à confirmer)

09.30 – 10.30 **SESSION 1 : PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT PENAL INTERNATIONAL**

Jean-François Thony, Marc Perrin de Brichambaut, François Mathe

- Histoire du droit pénal international
- Introduction aux principes fondamentaux du droit pénal international

10.30 – 11.00 Discussion générale

11.00 – 11.30 Pause

11.30 – 12.30 **SESSION 2 : DROIT PENAL INTERNATIONAL ET TRIBUNAUX INTERNATIONAUX ET MIXTES**

Marc Perrin de Brichambaut, François Mathe

- Droit pénal international et tribunaux internationaux et mixtes
- Enquête, poursuite judiciaire, jugement et défense des affaires des crimes internationaux devant les cours et les tribunaux internationaux, et les commissions internationales *ad hoc*
- Principe de complémentarité : aspects de fond et de procédure

12.30 – 13.00 Discussion générale

13.00 – 14.00 Pause buffet

14.00 – 15.00 **SESSION 3 : DROITS DE LA DEFENSE DANS LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES ET SUPRANATIONALES**

Marc Perrin de Brichambaut, Caroline Buisman

- Sources des droits de la défense dans les juridictions internationales et supranationales
- Procédures nationales et juridictions supranationales : la confiance reste à établir
- Comment les avocats peuvent-ils accéder et plaider devant ces juridictions

15.00 – 15.30 Discussion générale

15.30 – 16.00 Pause

16.00 – 17.00 **SESSION 4 : ROLES ET RESPONSABILITES DES AVOCATS INTERNATIONAUX ET DU BARREAU AU NIVEAU INTERNATIONAL**

David Lévy, François Mathe

- L'avocat international : un Cicéron moderne à l'échelle globale ?
- Education et formation des avocats internationaux de la défense
- Les devoirs envers l'accusé
- Pertinence de l'adoption de codes de déontologie communs, et principes éthiques des avocats de défense devant les tribunaux pénaux internationaux
- Rôles et responsabilités des associations d'avocats au niveau international

17.00 – 17.30 Discussion générale

17.30 – 18.00 Présentation de l'étude de cas pour l'atelier de travail sur la pratique du contentieux international qui sera discuté le dernier jour

Jour 2, 23 Octobre 2018:

09.00 – 10.00 **SESSION 5 : LA PROMOTION D'UN PROCES EQUITABLE ET DES DROITS DE LA DEFENSE : LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES PERTINENTES**

François Mathe

- Constitutions, projets de lois et l'évolution du principe du procès équitable et des droits de la défense
- L'influence du droit international sur cette évolution
- Comment les avocats peuvent-ils promouvoir et favoriser/faciliter l'exercice des droits de la défense

10.00 – 10.30 Discussion générale

10.30 – 11.00 Pause

11.00 – 12.00 **SESSION 6 : LA DEFENSE AU SEIN DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE ET D'AUTRES COURS ET TRIBUNAUX INTERNATIONAUX**

Xavier-Jean Keïta, Caroline Buisman, François Roux

- Les droits de la défense *vis à vis* les droits des victimes devant les cours et les tribunaux internationaux
- Les droits de la défense dans les Statuts et Règlements de ces cours et tribunaux
- Comment organiser une équipe de défense/représentation juridique des accusés et des victimes devant ces juridictions

12.00 – 12.30 Discussion générale

12.30 – 14.00 Pause buffet

14.00 – 15.00 **SESSION 7 : MAITRISER LES REGLEMENTS DE PROCEDURE ET DE PREUVE DANS LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES ET SUPRANATIONALES : POINTS COMMUNS ET ELEMENTS COMPARABLES / 1**

Xavier-Jean Keïta, Caroline Buisman, François Roux

- Outils procéduraux disponibles à l'équipe de défense/représentation juridique de l'équipe des victimes
- Droits et limites de l'avocat de la défense dans la phase d'enquête
- Plaidoyers *v.* contestations juridiques : l'avocat de la défense et le procureur lors de la phase préliminaire et la phase principale du procès
- Contestations juridiques de la défense dans le procès *in absentia*

15.00 – 15.30 Discussion générale

15.30 – 16.00 Pause

16.00 – 17.00 **SESSION 8 : MAITRISER LES REGLEMENTS DE PROCEDURE ET DE PREUVE DANS LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES ET SUPRANATIONALES : POINTS COMMUNS ET ELEMENTS COMPARABLES / 2**

Xavier-Jean Keïta, Caroline Buisman, François Roux

- Le rôle des victimes dans la procédure judiciaire et leurs interactions avec l'accusation et la défense
- Interaction avec le Greffe
- Conséquences des règles de procédure et de preuve des juridictions pénales internationales sur les juridictions nationales

17.00 – 17.30 Discussion générale

Jour 3, 24 Octobre 2018:

09.00 – 10.00 **SESSION 9 : TECHNIQUES DE DEFENSE / 1**

Ghislain Mabanga, Julie Goffin

- Comprendre le droit applicable, rechercher et analyser la jurisprudence, construire et rédiger des arguments juridiques et des plaidoiries
- Recueillir, préparer, et présenter des preuves
- Identifier des témoins fiables, utiliser d'experts, et déterminer si l'accusé va s'adresser à la Cour

10.00 – 10.30 Discussion générale

10.30 – 11.00 Pause

11.00 – 12.00 **SESSION 10 : TECHNIQUES DE DEFENSE / 2**

Ghislain Mabanga, Julie Goffin

- Déclarations d'ouverture
- Présenter un dossier devant un juge international ; interrogatoire principal, contre-interrogatoire et interrogatoire supplémentaire, et le témoignage de l'accusé
- Déclarations de clôture

12.00 – 12.30 Discussion générale

12.30 – 14.00 Pause buffet

14.00 – 15.00 **SESSION 11 : TECHNIQUES DE DEFENSE / 3**

Ghislain Mabanga, Julie Goffin

- Est-il possible de faire un appel ? Décisions provisoires et arrêts
- Les stratégies d'appel de la défense : points communs et compétences pour soutenir les arguments en appel
- Comment rédiger des demandes solides de mise en liberté provisoire et anticipée

15.00 – 15.30 Discussion générale

15.30 – 16.00 Pause

16.00 – 17.00 **SESSION 12 : LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX ET DU DROIT A' LA DEFENSE DEVANT LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DEVANT D'AUTRES TRIBUNAUX REGIONAUX**

Georges Ravarani, Federico Di Salvo, Pascal Créhange

- Histoire du système juridique établi par la Convention européenne des droits de l'homme, sa marge d'appréciation et les réactions continentales et nationales
- Droits fondamentaux de la défense : de l'autoreprésentation à l'aide judiciaire ; le droit à la consultation privée avec un avocat; le droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense
- Aspects comparatifs avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

17.00 – 17.30 Discussion générale

Jour 4, 25 Octobre 2018:

09.00 – 10.00 **SESSION 13 : MAITRISER LES ASPECTS PROCEDURAUX A LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME / 1**

Georges Ravarani, Federico Di Salvo, Pascal Créhange

- Types et formes de requêtes
- Préparer un dossier à soumettre à la CEDH

- Critères d'admissibilité

10.00 – 10.30 Discussion générale

10.30 – 11.00 Pause

11.00 – 12.00 **SESSION 14 : MAITRISER LES ASPECTS PROCEDURAUX A LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME / 2**

Georges Ravarani, Federico Di Salvo, Pascal Créhange

- Les greffiers et leur rôle dans les audiences
- *Mesures provisoires* selon l'Art. 39 du Règlement de la CEDH
- Les décisions de la CEDH, les jugements, et les arrêts pilotes

12.00 – 12.30 Discussion générale

12.30 – 14.00 Pause buffet

14.00 – 15.00 **SESSION 15 : L'APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE DES TRIBUNAUX REGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME, ET LEURS EFFETS SUR LES SYSTEMES JURIDIQUES NATIONAUX**

Georges Ravarani, Federico Di Salvo, Pascal Créhange

- Impact des décisions de la CEDH et d'autres décisions des tribunaux régionaux des droits de l'homme sur les systèmes juridiques nationaux
- Utiliser la jurisprudence de la CEDH et d'autres tribunaux régionaux des droits de l'homme pour gagner un procès au niveau national
- Accès aux sources

15.00 – 15.30 Discussion générale

15.30 – 16.00 Pause

16.00 – 17.00 **SESSION 16 : AUTRES ACTEURS COMPETENTS DANS LES PROCEDURES INTERNATIONALES : ASPECTS PROCEDURAUX**

Paolina Massidda, Julie Goffin

- Le rôle des parties privées
- Gestion et protection des témoins
- Assistance aux victimes

17.00 – 17.30 Discussion générale

Jour 5, 26 Octobre 2018:

09.00 – 10.00 **SESSION 17 : ENTRAIDE JUDICIAIRE INTERNATIONALE EN MATIERE PENALE / 1**

Jean-Pierre Picca, Ghislain Mabanga

- Entraide judiciaire internationale en matière pénale : traditions dualistes et monistes, et les systèmes juridiques de droit civil et de *common law*
- Conventions Internationales, droit nationale, et le principe de réciprocité
- Identifier les droits de la défense et les outils de l'avocat dans les procédures d'entraide judiciaire
- Organes compétents au niveau international et national

10.00 – 10.30 Discussion générale

10.30 – 11.00 Pause

11.00 – 12.00 **SESSION 18 : ENTRAIDE JUDICIAIRE INTERNATIONALE EN MATIERE PENALE / 2**

Jean-Pierre Picca, Ghislain Mabanga

- Eléments procéduraux des demandes d'entraide judiciaire : exigences formelles
- Rédiger les demandes d'entraide judiciaire, agir sur les demandes reçues, et participer à la procédure d'entraide judiciaire
- Le rôle de la défense dans la collecte de preuves, les entretiens, et les procédures d'extradition
- Enquête de la défense dans des pays étrangers par les voies d'entraide judiciaire

12.00 – 12.30 Discussion générale

12.30 – 14.00 Pause buffet

14.00 – 15.30 **SESSION 19 : ATELIER DE FORMATION SUR LA PRATIQUE DES CONTENTIEUX INTERNATIONAUX**

Ghislain Mabanga, Julie Goffin

- Analyse de l'étude de cas et discussion générale avec des formateurs internationaux

15.30 – 16.00 Pause

16.00 – 17.00 **SESSION 20 : AVOCAT INTERNATIONAL DE LA DEFENSE : CONCLUSIONS ET REMARQUES FINALES**

Ghislain Mabanga, Julie Goffin, Jean-Pierre Picca

- Tour de table final

17.00 – 17.30 Remarques de clôture

19.30 - Dîner officiel

27 Octobre 2018, départ des participants